

## Représentants de proximité – Règlement Intérieur : Une représentation macronienne de la démocratie ?

### Représentants de Proximité : nouvelle confiscation !

Lors du CSE du 13 février 2020, les élu.e.s se réunissaient pour désigner les 90 RP pour la région Ile de France. Contre toute attente, la proposition faite par la CGT, souhaitant que le nombre de RP désigné représente de façon proportionnelle le poids de chaque organisation syndicale aux dernières élections, a été balayée d'un revers de la main par l'alliance contre nature FO-SNU-CFTC-CGC.

*Proposition de la CGT, une répartition juste et équitable :*

Syndicat	FO	SNU	CFDT	CGT	CFTC	SNAP	CGC
Résultat élections	23,85%	19,15%	13,78%	11,34%	10,25%	8,32%	6,22%
Nombres de RP	23	19	13	11	9	9	6

*VOTE de FO-SNU-CFTC-CGC :*

FO	SNU	CFDT	CGT	CFTC	SNAP	CGC
23,85%	19,15%	13,78%	11,34%	10,25%	8,32%	6,22%
<b>40</b>	<b>31</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
44,44% des RP	34,34% des RP	3,33% des RP	4,44% des RP	5,55% des RP	1,1% des RP	3,33% des RP

Toute ressemblance avec une interprétation Macronienne de la démocratie serait totalement fortuite...

Dans certaines DTD (75 Altius, 75 Citius, 92 nord, 93 centre, 93 ouest, 94 ouest, 95 est) seuls des RP SNU et FO ont été désignés ! Or le nombre de RP proposé sur ces DTD permettait d'intégrer d'autres syndicats. **FO, le SNU, la CFTC et la CGC interdisent donc aux agents de faire appel à des RP qui appartiendraient à un syndicat différent du SNU et de FO.**

Nous avons présenté 34 candidatures reflétant notre implantation sur les territoires. Dans sa grande mansuétude, l'alliance FO-SNU-CFTC-CGC a dédaigné nous en octroyer 4, sur les 2 DTD du 91, l'est du 93 et la DR.

**Cette répartition remet en cause le vote des agents.** C'est un nouveau déni de démocratie. Rappelons que lors de la désignation de la CSSCT (remplaçant le CHSCT), l'alliance FO-SNU-CFTC avait écarté toutes les autres organisations syndicales et donc la nôtre. Et ça continue !

### Règlement Intérieur du CSE : le choc !

Le Code du travail impose l'élaboration d'un Règlement Intérieur (RI) garantissant des modalités de fonctionnement communes entre élu.e.s et Direction. C'est un moment important où les élu.e.s tentent d'obtenir des avancées. Hélas, une nouvelle fois, les discussions autour du RI ont mis en lumière des désaccords profonds sur le rôle du CSE et sur la défense de la démocratie.

En effet, sur le RI validé, des points nous paraissent scandaleux.

#### **1 – La majorité de gestion a imposé de faire figurer dans le RI :**

« En qualité d'employeur, le CSE par l'intermédiaire de son secrétaire après consultation du bureau, peut contrôler le travail réalisé par ses salariés et au besoin, sanctionner tout comportement qu'il juge fautif conformément aux dispositions prévues dans le Code du travail »

La CGT a évidemment demandé la suppression de ce paragraphe : le droit disciplinaire est régi par le Code du

travail ! Et c'est n'est pas la partie que nous, CGT, préférons du Code du travail. Nous combattons, au sein de pôle emploi, le contrôle permanent qu'exerce la direction sur notre activité. Nous refusons d'infliger un tel traitement aux salariées du CSE.

**Pour la suppression** : CGT, CFDT, CGC, SNAP (14 voix)

**Contre la suppression** : FO, SNU, CFTC (19 voix)

Le paragraphe est donc resté avec une modification : le mot « contrôler » a été remplacé par « vérifier » pour faire plus sympa... Pour la CGT, c'est pareil ! Comment un CSE peut appliquer à ses salarié.e.s ce qu'il combat auprès de sa direction ?

## **2 – Nombre de membres par commission**

4 commissions vont être mises en place : la commission des marchés, la commission économique, la commission des œuvres sociales et la commission politique sociale (couvrant logement, formation, égalité pro, handicap).

La CGT a proposé que les 7 organisations syndicales présentes au CSE puissent avoir 1 membre par commission.

**Pour** : CGT, CFDT, SNAP, CGC (11 voix)

**Contre** : FO, SNU, CFTC, (19 voix)

**Abstention** : CGC (3 voix)

Une nouvelle fois, la majorité de gestion écarte volontairement des syndicats, dont la CGT.

## **3 – Présidence des commissions**

Sans surprise : sur 3 commissions, les 3 présidences ont été prises par FO et le SNU alors que d'autres élu.e.s se portaient candidat.e.s, notamment des élu.e.s CGT.

## **Conclusion**

Ce petit jeu de division et d'exclusion profite avant tout à la direction qui se délecte d'un spectacle aussi mauvais. Ce sont les agents qui seront les grands perdants.

La CGT s'était félicitée du résultat des élections professionnelles donnant plus de 56% des voix à des organisations syndicales combattives (CGT, CLL, FO, SNU et SUD). Hélas, l'union qui aurait permis de construire un rapport de force conséquent face à la direction et aux projets de destruction de nos droits et de nos missions est d'emblée mise à mal.

Quel est réellement l'objectif ? Alors que les candidat.e.s CGT pour les postes de RP sont des militant.e.s convaincu.e.s et déterminé.e.s, pourquoi les avoir écarté.e.s ?

La CGT, forte de sa représentativité retrouvée, ne va pas courir après les heures supplémentaires de RP ou des commissions octroyées par la direction pour défendre tou.tes les agent.e.s !

Seul un rapport de force suffisant, avec l'ensemble des agent.e.s, pourra imposer nos revendications (augmentation des salaires et traitements, recrutements massifs en CDI, CDIisation de tous les précaires, défense de nos missions de service public ....), et la CGT, avec tous les moyens dont elle dispose aujourd'hui, défendra les intérêts individuels et collectifs des agents, sans relâche, jusqu'à la victoire !

**Contactez-nous ! Rejoignez-nous ! Rejoignez LE syndicat combatif et déterminé qui ne fléchira jamais sur nos droits, nos missions et la démocratie !**

### **Vos élu.E.s CGT au CSE :**

Corinne Nirinamalala

Brigitte Meyer

Marie Saint Leger

Jean François Fabre

Francine Royon

Sophie Laloz

Nadège Lainez

Guy Olharan

[Corinne.nirinamalala@pole-emploi.fr](mailto:Corinne.nirinamalala@pole-emploi.fr)

[Brigitte.meyer@pole-emploi.fr](mailto:Brigitte.meyer@pole-emploi.fr)

[Marie.saint-leger@pole-emploi.fr](mailto:Marie.saint-leger@pole-emploi.fr)

[Jean-francois.fabre@pole-emploi.fr](mailto:Jean-francois.fabre@pole-emploi.fr)

[francine.royon@pole-emploi.fr](mailto:francine.royon@pole-emploi.fr)

[Sophie.laloz@pole-emploi.fr](mailto:Sophie.laloz@pole-emploi.fr)

[Nadegq.lainez@pole-emploi.fr](mailto:Nadegq.lainez@pole-emploi.fr)

[Guy.olharan@pole-emploi.fr](mailto:Guy.olharan@pole-emploi.fr)



Bruno Puech

[bruno.puech@pole-emploi.fr](mailto:bruno.puech@pole-emploi.fr)

Contactez-nous ; syndiquez-vous [syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr)

Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>

